

DÉPUTÉS COMMUNISTES

Communiqué de presse

Paris, 27 janvier 2020

Réforme des retraites : le peuple doit être consulté par voie référendaire

Une rencontre entre les présidents des trois groupes parlementaires de gauche aura lieu demain, à notre initiative, afin de mettre à plat les différents outils parlementaires à notre disposition pour empêcher la discussion d'un projet de loi que même le Conseil d'Etat estime ni fait ni à faire.

La nécessité de nous entendre est d'autant plus grande que, comme le souligne la haute juridiction, "ces projets de loi procèdent à une réforme du système de retraite inédite depuis 1945 et destinée à transformer pour les décennies à venir un système social qui constitue l'une des composantes majeures du contrat social".

Face à la surdité du gouvernement qui refuse l'évidente colère de la rue, face à l'impréparation de sa réforme et à son mépris du Parlement à qui il impose des conditions d'examen proprement intenables, la riposte commune est indispensable et pourrait s'élargir à d'autres groupes.

Au-delà de la motion de censure, nous souhaitons, notamment, proposer à nos collègues une motion proposant de soumettre les projets de loi au référendum, tel que le prévoient les articles 122 et suivants de notre Règlement. Une motion qui permettrait de suspendre et d'interrompre la discussion des textes afin que les citoyens puissent être consultés et enfin respectés par un gouvernement qui pratique la politique de la sourde oreille.

La réforme gouvernementale, susceptible de remettre en cause un élément fondamental de notre pacte social, concerne directement le peuple français et son avenir. Il est légitime que la décision d'adopter ou non cette réforme lui revienne directement. Nous mettrons tout en œuvre pour qu'il soit consulté et, enfin entendu, puisque la majorité parlementaire refuse de prendre en considération sa ferme opposition.